



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Mardi 18 juin 2019

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 14  
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 14 juin 2019

Le dix-huit juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDE - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE (arrivée 19h10) - David HORNSBY - Sabine THOMAS - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL

**Absents représentés :** Frédéric NADAL (donne pouvoir à Lionel VERNET) - Fabienne MAILLARD-DRON (donne pouvoir à Marie-Christine PORCHEZ)

**Absents excusés :** Thierry FABRE - Laetitia GIL

**Secrétaire :** Sabine THOMAS

## DROITS DE PLACE - DROITS DE TERRASSE – LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose que la dernière délibération portant sur la fixation des droits de place et droits de terrasse sur le domaine public communal a été entérinée le 28 juin 2002. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'y inclure les tarifs de location des salles municipales et de se prononcer sur les tarifs ci-après :

### DROITS DE PLACE

Marché du vendredi matin	Avec électricité : forfait de 5 €	Sans électricité : forfait de 3 €
Marché des Potiers	Forfait de 120 € pour la durée du marché	
Fête locale	Tous manèges, jeux et camion snack : forfait de 100 € pour la durée de la fête	Petit stand, jeux gonflables, girafe et pêche aux canards : forfait de 50 € pour la durée de la fête.
Cirques et spectacles plein air ou sous chapiteau	Le jour de la représentation : forfait de 50 € / jour	Les jours de stationnement : Forfait de 40 € / jour
Food-Truck / Camion pizza	Avec électricité : forfait de 5 € par jour	

### DROITS DE TERRASSE

Débit de boisson de type licence IV	Forfait annuel de 700 € + 3 € le m2 occupé
Petite et grande restauration	Forfait annuel de 300 € + 3 € le m2 occupé

### LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Salle polyvalente	Particuliers installés sur la commune	300 € par jour
	Particuliers extérieurs à la commune	600 € par jour
	Associations de la commune	Gratuit
	Associations extérieures	200 € par jour
Salle de la Bugade	Particuliers installés sur la commune	100 € par jour
	Particuliers extérieurs à la commune	200 € par jour
	Associations de la commune	Gratuit
	Associations extérieures	150 € par jour



***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- **APPROUVE** la mise à jour des tarifs de droits de place, droits de terrasse et de location des salles municipales ci-dessus énoncés applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**Pascal DELIEUZE**

Transmission au représentant de l'État le 20/06/2019  
Affichage / Publication le 20/06/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 20/06/2019

Signé : Le Maire